

Agir pour la loi HPST !!

« Oui, en juillet dernier, nous l'avons bien lu cette dépêche de l'APM* qui annonçait une extension des compétences des sages-femmes en matière de suivi gynécologique et de contraception. La future **loi HPST** (hôpital, patients, santé, territoires) soufflait un vent nouveau en matière de prévention. Et puis ... espoir balayé en septembre lors de la présentation resserrée de la dernière mouture du projet de loi au premier Ministre, coupe sombre pour condenser un texte trop touffu ... et aussi suite ... à des pressions ! De plus, dans ce projet, la future organisation hospitalière ne définit plus de rôle spécifique aux sages-femmes, ni à leur encadrement.

Que faire ? Motivées par notre rassemblement aux cours des journées de formation des cadres sages-femmes à Nancy, organisées par l'ANSFC*, nous décidons d'agir. Tout d'abord **d'écrire un courrier** à Mme R. Bachelot, notre Ministre de la Santé, courrier dont la trame s'inspire très largement de la « lettre de doléance » écrite par des membres de l'ANSFC lors du congrès à Nancy. Nous décidons également de **rencontrer nos parlementaires**. Obtenir un RDV est assez facile : un simple coup de fil au secrétariat de la permanence du parlementaire avec un délai très raisonnable pour la rencontre. Préparer l'entrevue et « peaufiner » l'argumentaire, bien aidé par le travail en amont de l'ANSFC, donne l'assurance de l'entrevue, le but étant d'être clair sur nos objectifs.

Le jour J du RDV arrive : toujours à deux, nous arrivons dans le « bastion » du parlementaire. Là, nous rencontrons un bon accueil et de l'écoute. Notre profession suscite toujours des curiosités, un net « capital sympathie » et aussi quelques représentations fausses véhiculées dans l'imagerie collective de notre société. C'est l'occasion de redéfinir nos missions dans le champ de la périnatalité, de parler de nos responsabilités réelles, de souligner les paradoxes de notre exercice, en particulier dans l'organisation hospitalière où nous sommes toujours « entre deux chaises médicale et non-médicale » et notre volonté de gagner en autonomie professionnelle. C'est aussi l'occasion de parler de la future organisation de notre formation initiale universitaire dans le système LMD pour laquelle la profession s'est engagée avec pugnacité. De parler aussi de la particularité de notre profession médicale à statut majoritairement salarié : l'exercice libéral s'étant bien étendu ces dernières années, mais limité par la relative faiblesse des revenus de ses actes ou la quasi-absence d'accès aux plateaux techniques. Parler aussi des divers secteurs d'activité inattendus pour la plupart des parlementaires : les consultations, la préparation à la naissance, le planning familial ...

De cette rencontre, nous sommes sûres que le parlementaire aura une connaissance plus claire de notre profession et que dans l'hémicycle, le mot « sage-femme » (nous avons même parlé de « maïeuticien ») résonnera d'une autre façon. Bien sûr, nous espérons un soutien : à nous de présenter une demande construite dans l'intérêt de notre profession et en deçà pour les besoins des patientes, adolescentes, femmes, futures et jeunes mamans.

...Allo ? Je suis au secrétariat de M. le député (ou sénateur) ? J'aurais voulu un RDV ? ... »

Les sages-femmes de l'Allier (03) – décembre 08 -

**APM : organisme de dépêches hospitalières par internet*

**ANSFC : association nationale des sages-femmes cadres*